



# CHARTRE de l'USOBezons TRIATHLON

Mise à jour – octobre 2010

*Tout adhérent de la section triathlon de l'USOB, bénéficie au titre de son inscription et du paiement de sa cotisation annuelle, de divers avantages qu'il est difficile d'estimer d'un point de vue financier, mais qui sont néanmoins très importants au regard du montant de la cotisation annuelle demandée.*

*Il va de soit, que de tels avantages engagent chacun de nous, dans notre pratique et dans nos comportements, vis-à-vis de nos encadrants, de nos partenaires d'entraînements, de nos représentants communaux, ainsi que de nos représentants de ligue et de fédération, comme de nos adversaires en compétition.*

## NOS AVANTAGES

- Entraînements encadrés en natation et CP (séance stade)
- Salle home-trainer au Stade A. Delaune fournie par la commune
- Créneaux piscine (3 créneaux à ce jour à la piscine de Bezons) - commune
- 1 créneau musculation (Complexe J.Moulin – commune)
- Camions pour nos déplacements club - USOB
- Site internet USOB et site internet propre à la section
- Salle de réunion
- Gestion / Comptabilité de la part du siège USOB
- Entretien des installations – Service Municipal des Sports
- Appui de la ligue et de la fédération quant à l'organisation de l'Aquathlon

A cela s'ajoute grâce notamment au soutien de l'USOB général et de la commune qui nous dispensent une généreuse subvention annuelle de fonctionnement :

- Paiement d'une dizaine de courses « club » définies par la section en AG ou en comité de bureau, à l'ensemble des participants
- Participation financière éventuelle (non systématique) au coût du stage annuel
- Vêtements floqués au nom du club à prix coûtant
- Pots
- Mise à disposition de matériel, etc

## NOS OBLIGATIONS

**OBLIGATIONS FEDERALES de par la prise de licence** (cf. verso de votre licence triathlon)

TOUT SPORTIF DEBUTANT OU CHAMPION S'ENGAGE A :

- 1 – Se conformer aux règles du jeu**
- 2 – Respecter les décisions de l'arbitre**
- 3 – Respecter adversaires et partenaires**
- 4 – Refuser toute forme de violence et de tricherie**
- 5 – Etre maître de soi en toutes circonstances**
- 6 – Etre loyal dans le sport et dans la vie**
- 7 – Etre exemplaire généreux et tolérant**

### OBLIGATIONS ADHERENTS club

#### Article 1 : L'ESPRIT SPORTIF

Au-delà des règles prescrites par la fédération de Triathlon, tout adhérent de la section « USOBezons Triathlon », s'engage à respecter celles-ci, tant en compétition qu'au cours des entraînements, même hors structures, ou lors de déplacements.

#### Article 2 : ESPRIT CITOYEN

Au-delà de ces règles, l'adhérent à « l'Usobezons triathlon » s'engage à adopter un comportement citoyen en respectant l'environnement lors de ses entraînements ou compétitions en milieu ouvert, notamment en conservant sur lui tout les détritux inhérents à sa pratique (emballages alimentaires, chambres à air...)

#### Article 3 : UTILISATION DES INFRASTRUCTURES

« l'Usobezons triathlon » est régulièrement amené à utiliser des infrastructures (stade, vestiaires, piscine, salle de musculation, salle polyvalente...) mises à disposition par les collectivités locales. Que cette mise à disposition soit à titre gracieux ou non, l'adhérent s'engage à les respecter en se soumettant notamment aux règles d'utilisation internes à la dite structure, à ne pas dégrader ou favoriser la dégradation de matériels ou de ces infrastructures, à les maintenir dans l'état de propreté trouvé avant utilisation. L'adhérent à « l'Usobezons triathlon » s'engage également à signaler ou à faire signaler par un représentant du club au responsable de l'infrastructure toute anomalie ou détérioration découverte au cours de l'utilisation de l'infrastructure. Enfin, l'adhérent à « l'Usobezons triathlon » s'engage à adopter un comportement irréprochable vis-à-vis des personnels de ces infrastructures.

#### Article 4 : SECURITE AU COURS DES ENTRAINEMENTS

La participation aux entraînements du club implique les respects des consignes de groupes données par la personne chargée de l'encadrement.

- En terme de sécurité, le casque est obligatoire aux divers entraînements vélo : Toute personne (membre du Club ou sympathisant) ne portant pas de casque ne pourra intégrer le groupe. A ce jour ne sont acceptés aux entraînements vélo que les personnes âgées de plus de 16 ans.

Le Team triathlon est une section de l'USOB créée en 1996.

Siège social : 44 rue Francis de Préssensé – 95870 BEZONS

- Natation : chacun reste responsable de son propre matériel. Le port du bonnet de bain doit notamment être respecté lorsque celui-ci est rendu obligatoire par la structure.
- En course à pied sur le stade, il est important de respecter les consignes de l'entraîneur, de rester avec le groupe (à défaut prévenir l'entraîneur de son départ), ainsi que de respecter l'usage des couloirs de la piste d'athlétisme, la section triathlon n'ayant pas l'usage exclusif des installations.
- Lors des sorties longues et en cas de forte chaleur, il est fortement recommandé d'emporter le nécessaire pour l'hydratation (ceinture porte bidons, camel back ou autre).

#### **Article 5 : INVESTISSEMENT AU SEIN DU CLUB**

« L'Usobezons triathlon » ne vit que par l'action de ses membres bénévoles, il n'a pas vocation à être un simple " fournisseur de licence ", d'inscriptions courses ou de créneaux natation notamment.

C'est pourquoi chaque adhérent s'engage à s'y investir de quelque forme que ce soit en fonction de ses compétences et disponibilités.

#### **AQUATHLON :**

La participation de l'adhérent à l'organisation de « L'AQUATHLON Gilles GALTIE » dont le club a fait l'un de ses objectifs en assemblée générale, en hommage au décès de notre ancien Président en mai 2007, est **OBLIGATOIRE**, sauf situation exceptionnelle.

#### **Article 6 : ENTRAÎNEMENTS**

La participation aux entraînements n'est à ce jour soumise à aucune contrainte, chacun pouvant gérer au mieux de ses possibilités ses séances d'entraînements.

Nous ne saurions toutefois vous conseiller fortement, dans un soucis de convivialité et afin de faire prévaloir **l'esprit club**, voir de ne pas démotiver les encadrants et bénévoles de notre section, à **participer en priorité et le plus régulièrement possible aux entraînements « club »**.

Principes élémentaires :

- En Natation : **Lorsqu'un entraînement est déjà commencé à votre arrivée, vous devez prendre l'entraînement en cours, afin de ne pas perturber la ligne d'eau.**
- 
- En vélo : **Les principes de convivialité et d'entraide, doivent prévaloir lors des sorties club du dimanche matin.**
  - o On ne laisse personne à l'arrière, seul (donc on se retourne et on surveille qui est derrière soi)
  - o On attend le groupe en haut des côtes et difficultés importantes
  - o On règle l'allure sur le plus faible du groupe – et non sur le plus fort
  - o Une « bonne sortie » n'est pas une sortie de laquelle l'on rentre « dépouillé »

## **Article 6 : TENUES DU CLUB**

Lors des compétitions au nom du club, l'adhérent s'efforcera de revêtir la tenue du club pour plusieurs raisons : D'une part de nombreuses compétitions l'exigent, d'autre part, ceci contribue au rayonnement du club et donc au rayonnement des collectivités et partenaires qui soutiennent « l'USOBezons Triathlon ».

**Le port de la tenue aux couleurs du club est OBLIGATOIRE sur les triathlons et épreuves par équipe, ainsi qu'aux compétitions payées par le club.**

Tout porteur d'une tenue aux couleurs et au nom de notre club, véhicule l'IMAGE de celui-ci, que ce soit en entraînement ou en compétition.

*Le non respect de nos couleurs et de l'éthique sportive énoncée dans cette présente CHARTE, pourra entraîner de la part du bureau de la section et avec l'aval du bureau de l'USOB général, un avertissement, une interdiction pure et simple de porter les couleurs du club, voir une radiation définitive du club.*